

# Certificat de Spécialisation

Coupe Couleur  
1 an

## Objectifs et compétences

Appliquer les **techniques de décoloration, mèchage, balayage, dégradé de couleur et de coloration.**

Développer au sein du salon **tous styles de coupes** (hommes-femmes).

**Diplôme de niveau III – RNCP 38232**

## Conditions d'entrée

- › Être titulaire du CAP Coiffure
- › Avoir entre **16 et 29 ans**
- › Avoir signé un **contrat d'apprentissage**



## Formation

### Domaine professionnel

- › Réalisation de techniques de coloration (diagnostic, mise en œuvre, mèches et balayages)
- › Réalisation de techniques de coupe « Dame » (conception d'une coupe personnalisée)
- › Réalisation de techniques de coiffage (création de coiffage adapté)
- › Vente communication

### Durée et alternance

- **420 heures de cours**
- **Site de Saint-Herblain : cours du lundi au vendredi - 12 semaines de cours par an**
- **Site de Saint-Nazaire : cours mardi, mercredi et jeudi - tous les 15 jours**

*Examen Ponctuel en CCF*

*Possibilité d'aménagement des parcours de formation en fonction de l'expérience, des diplômes antérieurs.*

*Formation accessible aux personnes en situation de handicap. Contacter la référente handicap du CFA, Mme STERVINOU - e.stervinou@cfa-ce.fr.*

- › Veille professionnelle

- › Organisation et gestion du travail

- › Contrôle et évaluation du travail réalisé (qualité et efficacité de la prestation)

- › Sciences et technologie



3 rue Vasco de Gama  
44800 Saint Herblain

02 40 71 06 50

contact@cfa-ce.fr



24 rue de l'Île de France  
44600 Saint Nazaire

02 40 66 71 83

st-nazaire@cfa-ce.fr

**L'APPRENTISSAGE C'EST APPRENDRE UN MÉTIER EN ALTERNANT PÉRIODES PRATIQUES EN ENTREPRISE ET PÉRIODES DE FORMATION AVEC, À LA CLÉ, UN DIPLÔME OU UN TITRE PROFESSIONNEL RECONNUS !**

## Le contrat d'apprentissage

- Une première **expérience professionnelle** longue
- Une formation **prise en charge par l'OPCO**
- Un **accompagnement** par un professionnel qualifié
- Un diplôme ou un titre professionnel **reconnu au RNCP**
- Un **contrat de travail** comportant toutes les mentions obligatoires prévues par la réglementation
- **45 jours en entreprise** pour vous assurer que votre engagement mutuel est satisfaisant



### Hébergement

Partenariats avec  
l'internat du Sacré  
Coeur et les hôtels  
Cerise

### Congés payés

5 semaines de congés  
payés par an

### Restauration

Possibilité de se restaurer  
sur place ou à emporter.

### Transport

Accessible facilement en  
tramway, arrêt Frachon, ou  
par le périphérique

### Rémunération

CS Coupe Couleur

16 - 17 ans  
% du SMIC

1<sup>ère</sup>  
année

54%

18 - 20 ans  
% du SMIC

66%

21 - 25 ans  
% du SMIC

76%

26 ans et plus  
% du SMIC

115%